

Le processus d'implantation d'une coopérative alimentaire : une intervention prometteuse pour améliorer l'accès physique aux aliments



TOPO

NUMÉRO 19 – NOVEMBRE 2022

LA COLLECTION TOPO PRÉSENTE UN TOUT NOUVEAU VISAGE!

Depuis plus de dix ans, la collection offre un contenu de qualité sur les thèmes de la saine alimentation et du mode de vie physiquement actif. Dorénavant, elle intégrera également de nouvelles thématiques reliées aux milieux de vie inclusifs, sains et sécuritaires.

DANS CE NUMÉRO

- L'implantation de coopératives alimentaires en milieux ruraux ayant un faible accès géographique aux aliments de haute valeur nutritive.
- La coopérative alimentaire comme réponse à des besoins collectifs d'amélioration de l'accès aux aliments et aux services de proximité, ainsi que de vitalité de la communauté.
- Les étapes requises pour implanter une COOP alimentaire, en bref.

ET DES RÉPONSES À LA QUESTION SUIVANTE :

- Quels sont les facteurs facilitants et les difficultés rencontrées dans le processus d'implantation d'une coopérative alimentaire?

La collection TOPO vise à éclairer les choix des intervenants et des décideurs impliqués dans la mise en place et la promotion de milieux de vie inclusifs, sains et sécuritaires. Chaque numéro, axé sur un thème, conjugue une analyse critique de données probantes pertinentes avec des observations ou des illustrations pouvant contribuer à l'application de ces connaissances dans le contexte québécois.

MISE EN CONTEXTE

L'adoption d'une saine alimentation – déterminant important de la santé – est influencée à la fois par des caractéristiques individuelles et environnementales (physiques, socioculturelles, économiques et politiques) (Giskes *et al.*, 2011; Raine, 2005; Story *et al.*, 2008; WHO, 2002). Considérant l'influence de l'environnement alimentaire sur l'alimentation, il est essentiel de travailler à ce que les caractéristiques de ce dernier soient favorables à l'adoption d'une saine alimentation.

Améliorer les caractéristiques de l'environnement alimentaire requiert souvent une démarche d'action intersectorielle, puisque les leviers d'actions pour y arriver sont détenus par divers acteurs de la société. L'implantation d'une coopérative (COOP) dans le but d'améliorer l'accès physique aux aliments nutritifs et la sécurité alimentaire communautaire est un bon exemple d'action intersectorielle puisqu'elle requiert la collaboration d'intervenants de divers secteurs de la société.

OBJECTIF DU TOPO

Ce TOPO, réalisé dans le cadre de l'étude EffICAS (voir encadré ci-bas), vise à décrire le processus de mobilisation et de collaboration intersectorielle menant à l'implantation d'une COOP afin d'outiller les professionnels de santé publique et les acteurs issus d'autres secteurs de la société désirant soutenir ou s'impliquer dans une telle intervention afin d'améliorer l'accès aux aliments.

Qu'est-ce qu'un désert alimentaire? Un désert alimentaire est un secteur caractérisé par un faible accès à des commerces offrant des aliments sains et nutritifs ET qui est défavorisé sur le plan économique (Robitaille & Bergeron, 2013).

Qu'est-ce qu'une coopérative alimentaire? « Une coopérative est une entreprise [...] détenue par ses membres, qui sont tous égaux (1 membre = 1 vote). Le modèle coopératif en alimentation permet aux communautés d'obtenir les produits et services selon leurs besoins, puisque les membres sont à la fois propriétaires et à la fois clients du commerce. » (FCAQ, 2021)

Qu'est-ce que la sécurité alimentaire à l'échelle de la communauté? L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indique que « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. » (tiré et traduit de (FAO, 2009)

Qu'est-ce que l'action intersectorielle en santé? Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec indique que « L'action intersectorielle favorable à la santé correspond ainsi aux « actions entreprises par d'autres secteurs que celui de la santé, en collaboration avec le secteur de la santé, qui visent des résultats de santé ou d'équité en santé ou ciblent des déterminants de la santé ou de l'équité en santé » (Leppo et autres, 2013 [traduction libre]). » (MSSS, 2017)



L'étude « Effets de l'implantation d'une coopérative sur l'alimentation et la santé »

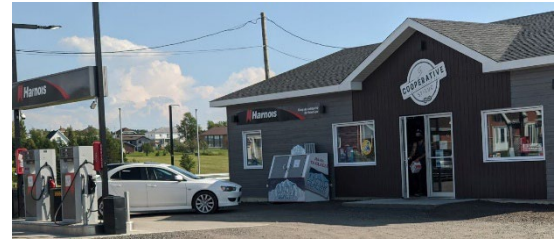
(EffICAS) vise d'une part à enrichir la connaissance des effets de l'implantation de coopératives alimentaires (COOPs) dans des communautés rurales, isolées géographiquement et qualifiées de désert alimentaire. Plus précisément, elle vise à étudier les effets sur l'alimentation et la santé des individus vivant dans ces communautés ainsi que sur la vitalité de ces dernières.

D'autre part, l'étude vise à documenter le processus de mobilisation et de collaboration intersectorielle menant à l'implantation d'une COOP. L'hypothèse que l'implantation de COOPs peut améliorer l'accès aux aliments et plus spécifiquement l'accès aux aliments de haute valeur nutritive pour les citoyens vivant à proximité, la qualité de leur alimentation ainsi que la vitalité des communautés nous incite à mieux comprendre ce processus (Bergeron *et al.*, 2022).

Pour ce faire, l'étude EffICAS possède un devis mixte, soit des questionnaires auprès de participants avant et après l'ouverture de la COOP afin de mesurer les effets de l'implantation sur divers paramètres et des entretiens auprès d'informateurs-clés pour documenter le processus de mobilisation et de collaboration. Un rapport complet de la collecte de données initiale réalisée en 2021 est disponible sur le site web de l'INSPQ (Bergeron *et al.*, 2022).

ÉTAPES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT D'UNE COOP

L'implantation d'une COOP alimentaire dans une communauté requiert la réalisation de nombreuses étapes (CDRQ, 2021) et une collaboration intersectorielle entre les citoyens et les professionnels issus de divers réseaux, tels que la municipalité, la Municipalité régionale de comté (MRC), la santé publique, les organismes du domaine de l'économie sociale et les organismes subventionnaires. Le projet débute souvent par la mobilisation de parties prenantes, notamment des citoyens ou des acteurs locaux souhaitant répondre à un ou des besoins collectifs. Suivront la sélection du modèle d'entreprise coopérative pour répondre au(x) besoin(s) et la création d'un comité provisoire.



Coopérative de Saint-Luc-de-Matane, 2019
Crédit photo Éric Robitaille

Tableau 1 Étapes clés du développement d'une COOP

Phase de prédémarrage		Phase de démarrage	
Idéation du projet et création du comité provisoire	Conception du modèle d'affaires	Constitution légale	Mise en opération
<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition du/des besoins et de la raison d'être du projet 2. Création du comité provisoire 3. Réalisation de l'étude de faisabilité 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Mobilisation de parties prenantes 5. Développement du plan d'affaires 6. Recherche de financement 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Obtention du statut juridique de la COOP 8. Rédaction des règlements, politiques, contrats de membres et registres 9. Réalisation de l'assemblée générale d'organisation et premier conseil d'administration 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Démarrage des activités commerciales 11. Formation des employés, réalisation de suivis et de l'assemblée générale annuelle

Figure adaptée d'une présentation de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ, 2021).

Une étude de faisabilité du projet est réalisée. Après quoi, le comité provisoire mobilise de nouvelles parties prenantes pour soutenir son projet, développe son plan d'affaires et procède à la recherche de financement. La constitution légale de la coop comporte diverses étapes-clés, dont la formation du conseil d'administration. Celui-ci prendra le relais pour s'occuper de la mise en service de l'entreprise et de sa gestion.

Méthodologie pour la réalisation des entretiens

Réalisés en 2021 dans le cadre de l'étude EffICAS, des entretiens semi-dirigés auprès de douze informateurs-clés ont permis de documenter le processus de mobilisation et de collaboration intersectorielle entourant l'implantation d'une COOP. Les informateurs-clés sont des membres des comités provisoires des COOPs, des conseils d'administration, des municipalités, des MRC, de la santé publique et des organismes œuvrant dans le domaine des coopératives. Les entretiens ont porté sur la mobilisation et la collaboration intersectorielle entourant l'implantation de projets de COOPs. Ainsi, cela a permis de dégager des constats et d'identifier des facteurs facilitants et des difficultés rencontrées principalement pour la phase de prédémarrage, soit la principale phase d'intérêt dans le cadre du projet EffICAS. Les aspects liés à la phase de démarrage ont peu été abordés lors des entretiens auprès des informateurs-clés.

BRÈVE PRÉSENTATION DES COMMUNAUTÉS

Quatre communautés situées au Bas-Saint-Laurent et en Côte-Nord ont été sélectionnées pour faire partie de l'étude EffICAS : Gallix, Rivière-Saint-Jean et Magpie, Rivière-Pentecôte et Saint-Luc-de-Matane. Les citoyens de Gallix ainsi que de Rivière-Saint-Jean et Magpie sont en processus d'implantation d'une coopérative sur leur territoire. Dans la communauté de Rivière-Pentecôte, la COOP existante a été relocalisée en mai 2022 et l'offre de produits a été bonifiée. Finalement, Saint-Luc-de-Matane possède une coopérative depuis 2019. Ces communautés sont situées dans un désert alimentaire, donc à plus d'un kilomètre du plus proche commerce alimentaire offrant des aliments sains en milieu urbain et à plus de 16 km en milieu rural. Moins de 1500 résidents vivent dans chacune de ces communautés. Ces communautés ont une caractéristique commune d'avoir fait preuve d'*empowerment* collectif : en réponse à des besoins collectifs, les citoyens de se sont mobilisés autour du développement d'un projet de COOP.

CONSTATS DÉGAGÉS DES ENTRETIENS

Définition des besoins et de la raison d'être du projet

Les projets de COOPs alimentaires à l'étude dans EffICAS sont une réponse collective à des besoins collectifs. En effet, les informateurs-clés voient la COOP comme un outil pour améliorer l'accès physique aux aliments, contribuer à la revitalisation de la communauté et offrir des services pour la communauté. Le besoin d'améliorer l'accès physique aux commerces et aux aliments a été soulevé par de nombreux informateurs-clés. En effet, en l'absence d'un commerce alimentaire à proximité, plusieurs résidents se déplacent sur de longues distances pour aller à l'épicerie (en moyenne 100 km aller-retour), situation coûteuse en temps et en essence. De manière étonnante, aucun informateur n'a précisé le besoin d'améliorer spécifiquement l'accès aux aliments de haute valeur nutritive. On peut toutefois soumettre l'hypothèse que globalement une amélioration de l'accès physique aux aliments à la suite de l'ouverture d'une nouvelle coopérative pourrait également améliorer l'accès physique aux aliments de haute valeur nutritive, si la coopérative vend effectivement ces aliments.



Coopérative de
Saint-Luc-de-Matane, 2019
Crédit photo Éric Robitaille

« On a besoin de quelque chose à proximité pis d'être capable de se dépanner quand on a besoin d'une pinte de lait, de ne pas faire 50 kilomètres aller-retour [...]. » – Alain¹

« Puis, c'est aussi une sécurité alimentaire, je pense, pour plusieurs personnes parce que le village, il y a quand même une population vieillissante [...] qui perdent un peu de l'autonomie aussi. [...]. Ce sont des gens, en fait, qui ont le droit à avoir une alimentation puis avoir un service alimentaire. Je pense que c'est ça qu'on voulait combler au départ, de prime abord. » – Sophie

Des citoyens qui voient leur communauté s'éteindre peu à peu jugent que l'offre de services de leur future COOP permettrait de revitaliser la communauté. Ils estiment que cela augmenterait l'attractivité de la communauté, réduirait l'exode des résidents et en attirerait de nouveaux, ainsi que des touristes de passage. De plus, certains informateurs-clés pensent que la COOP pourrait représenter un lieu de rassemblements et de rencontres pour les citoyens et ainsi favoriser la vie sociale dans la communauté.

« Donc si tu n'as pas un minimum tu n'attireras même pas de touristes, donc même plus de famille à long terme. [...] le dépanneur est [...] vu comme le premier engrenage d'une certaine forme de revitalisation [...]. » – Alex

Dans les COOPs en place ou dans celles en processus de création, le désir d'avoir plusieurs services regroupés au même endroit a été évoqué (p. ex. coin café, service de mets prêt à manger, crèmerie, cantine, bureau de poste, vente de propane, point de vente pour des artisans et des producteurs locaux, etc.), notamment au bénéfice des aînés de la communauté.

Création du comité provisoire

Suivant l'identification de besoins collectifs, certains citoyens ou acteurs de la communauté peuvent se regrouper pour former un comité provisoire qui sera responsable de l'administration de la coopérative, de la phase de prédémarrage jusqu'à l'assemblée générale d'organisation où le premier conseil d'administration de la COOP est élu.

Selon les informateurs-clés, l'implication des membres du comité provisoire est cruciale pour la concrétisation du projet. Ces derniers investissent beaucoup de temps et d'énergie bénévolement. Ils font preuve d'une grande débrouillardise et apprennent au fur et à mesure. Les informateurs-clés considèrent que les compétences en gestion de projet, en entrepreneuriat ou en finances que possèdent les membres du comité facilitent le processus. De plus, selon les informateurs-clés, dans l'idéal, les membres auraient des compétences variées et complémentaires pour faciliter la réalisation

¹ Les prénoms sont fictifs.

des différentes étapes du projet. Il n'est toutefois pas toujours aisé de recruter des personnes ayant ce profil en raison du petit bassin d'individus vivant dans la communauté.

« [...] je pense que l'inexpérience des membres du comité promoteur c'est une grosse barrière. On avance sans trop savoir... oui en le sachant parce que c'est écrit, mais on n'a pas l'expérience on n'a pas de vécu sur la mise en place d'un dépanneur. Donc, ça prend du temps [...] moi j'suis retraité, mais les autres sont travailleurs, ils n'ont pas toute la disponibilité pour le faire. [...] c'est probablement un élément retardateur ou qui nuit dans la poursuite du projet. » – Alain

« c'est pas évident quand on est profane de connaître l'aide qui est possible d'avoir. » – Gilles

Les porteurs de projet, qui en sont parfois également les instigateurs, jouent aussi un rôle très important dans sa réussite. Un porteur de projet visionnaire, rassembleur, convaincant, crédible, charismatique et ayant un bon leadership peut entretenir la motivation du comité, soutenir la mobilisation de la population, défendre le projet, faciliter la création d'un réseau de contacts et rallier des partenaires financiers. Toutefois, cet élément rend aussi la mobilisation fragile. En effet, si le porteur de projet se retire, le projet risque d'être compromis.

« Puis ce leader-là il va convaincre la population à se mobiliser, mais il va convaincre aussi le maire, la MRC, la SADC², les partenaires financiers par sa crédibilité, sa prestance, puis ses compétences que c'est un bon projet. Fait que tout passe par là, puis si on n'est pas capable d'avoir ce type de personne-là ça veut pas dire que le projet ne se réalisera pas, mais ça veut peut-être dire que le projet va avoir des embûches. » – Alex

Étude de faisabilité et recherche de financement

L'étude de faisabilité correspond à une étude de marché ainsi qu'à une estimation des coûts pour la réalisation du projet de COOP, des dépenses et des ventes attendues afin d'évaluer la viabilité économique du projet. L'évaluation des ventes anticipées de la COOP, dans le cadre de l'analyse de faisabilité, est un des éléments importants du processus de mise en place d'une COOP. Un informateur-clé rencontré mentionne que si la balance entre les coûts, les investissements et les ventes anticipées ne s'équilibre pas, ça ne vaut pas la peine de poursuivre le projet. Ainsi, dès l'achat de leur carte de membre, une sensibilisation des citoyens quant à l'importance de réaliser fréquemment des achats à la COOP est souvent essentielle pour la viabilité de cette dernière, surtout dans les petites communautés où le volume de vente est petit.

« [...] lorsque la densité de population n'est pas là, les membres potentiels et les consommateurs ne sont pas assez nombreux, on n'a pas de masse critique, ce qui fait que la capacité de la coopérative à s'endetter pour réaliser le démarrage, parfois, n'est pas là. Il n'y a pas de capacité de remboursement. » – Alex

² Société d'assurance-dépôts du Canada

Mettre en place une coopérative alimentaire est coûteux, surtout si un nouveau bâtiment doit être construit. Certains éléments peuvent diminuer les coûts d'un projet, et donc réduire le montant de l'emprunt initial : la reprise collective d'un commerce, le soutien financier de la municipalité, l'achat d'équipements usagés pour la COOP, etc.

Souvent, les comités ont besoin d'argent dès le début du projet de coopérative pour effectuer certaines des premières étapes requises, dont l'analyse de faisabilité qui coûte de 5 000 \$ à 10 000 \$, et ce, avant même qu'ils n'aient réussi à obtenir de l'argent des parts sociales, de prêts ou de subventions.

« L'obstacle premier qu'on a c'est les sous parce qu'on doit dépenser de l'argent qu'on n'a pas au départ. Quand on commence, oui, on a une subvention, bien sûr, pour l'analyse de faisabilité à hauteur de 80%. Mais on engendre déjà des dépenses parce qu'il y a le 20%. Il faut tout le temps aller quêter, [...] parce que ce n'est pas au comité provisoire à sortir de l'argent de leur poche pour ça. » – Claude

« Parce que quand on met en place, on n'a pas d'argent. Quand il a fallu enregistrer la coopérative au Registraire des entreprises, ça a coûté 257 \$. Il faut le prendre de notre poche et après se faire rembourser. Il faut courir pour des petits montants d'un bord pis de l'autre. La papperasse, le papier, l'encre d'imprimante, tout ça c'est nous autres qui le fourni, parce qu'on n'a pas les fonds pour ça. » – Alain

L'obtention de financement est une étape importante et critique pour les projets. La solidité du projet et le niveau de compétence des membres du comité favorisent l'obtention de financement. Les informateurs-clés ont également indiqué qu'aux yeux des investisseurs, c'est de bon augure quand la municipalité démontre son appui au projet, puisque cela prouve sa pertinence et renforce sa crédibilité. La municipalité peut également soutenir financièrement le projet en fournissant un congé de taxes, un terrain gratuit ou moins dispendieux, le prêt d'un local, le remboursement de dettes ou l'absorption du déficit des premières années. Les MRC, les entreprises privées et les organisations qui soutiennent l'économie sociale peuvent également contribuer au financement des projets au moyen de subventions et de prêts. Parmi ces organisations, Desjardins, Réseau d'investissement social du Québec, Société d'aide au développement des collectivités et Investissement Québec ont été nommés. Toutefois, un informateur-clé a indiqué que les opportunités de soutien financier ne sont pas égales pour tous les territoires.

Mobilisation des parties prenantes

Le soutien et l'implication de divers partenaires semblent être de réels facilitants pour les projets de COOPs. Selon les informateurs-clés rencontrés, les comités provisoires des COOPs peuvent bénéficier du soutien et de la collaboration de plusieurs acteurs : la municipalité, la MRC, les organisateurs et organisatrices communautaires de la santé publique, la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ), certains

entrepreneurs de la région et d'autres coopératives alimentaires. L'implication des divers organismes est de nature variée : appui au projet, soutien à la recherche de financement, offre d'un terrain pour construire la COOP, partage d'informations, etc. L'implication de divers organismes est bienvenue, surtout lorsque comité manque de savoir expérientiel.

Intervieweuse: « Donc, y a-t-il quelque chose depuis le début qui vous a aidé à vous rendre au point vous êtes aujourd'hui? »

Jacqueline: « Les partenaires qui nous aident. [...] Pour des villages, je pense que c'est la base parce qu'on n'a pas les mêmes choses qu'en ville. Les gens non plus ont pas... scuse moi là... ont pas le même degré d'instruction [...]. Ça fait toute la différence ça, d'avoir des gens qui nous appuient [...]. Je ne pense pas qu'ils vont décoller une coop sans avoir d'appuis. Je ne sais pas comment ils font. À moins que tu aies travaillé dans ce domaine-là toute ta vie. »

Selon l'information obtenue durant les entretiens, certains intervenants, notamment les organisateurs et organisatrices communautaires du réseau de santé publique, sont disponibles pour offrir un accompagnement pour, par exemple, faciliter la mobilisation de la population, aider à la formation du comité provisoire de la COOP et transmettre des renseignements sur les programmes de subvention offerts. Toutefois, aucun informateur-clé n'a mentionné avoir reçu un soutien de leur part, ni avoir sollicité leur aide. Il se peut également que les citoyens connaissent et interagissent avec les organisateurs et organisatrices communautaires, sans savoir qu'ils font souvent partie du réseau de santé publique. Ce service et le soutien possible par les acteurs de la santé publique semblent donc méconnus. Dans certains milieux, des intervenants externes à la santé publique peuvent aussi offrir des services d'accompagnement. Malgré les nombreux partenaires collaborant aux projets et le soutien offert par des organismes, certains informateurs-clés auraient aimé se sentir davantage encadrés ou guidés.

« Nous autres ce qu'on aurait aimé, c'est que quelqu'un nous dise: bon vous devez faire telle démarche [...]. Mais personne... on a appris à marcher. Quand t'apprends à marcher, tu culbutes, tu tombes, tu te fais mal. Ben c'est ça, dans ce projet-là c'est ça qui est arrivé. On a travaillé pis ben souvent, pour rien, on aurait pu procéder autrement et ça aurait été beaucoup moins exigeant. » – Louise

Dès le début, la population peut être partie prenante des projets de COOPs pour cibler les besoins, sonder son intérêt et recueillir ses propositions. L'appui de la population au projet et le fait qu'elle soit motivée et mobilisée sont des éléments nommés par quelques informateurs-clés rencontrés comme étant d'importants facteurs facilitant la mise sur pied d'une COOP. Selon deux informateurs-clés, les encouragements de la population soutiennent l'implication des membres du comité et, réciproquement, la population est stimulée par le projet quand elle constate que le comité s'implique ardemment dans les démarches. L'appui de la population se manifeste de différentes façons dans les

communautés étudiées : financement (achat de parts sociales), encouragements, participation aux consultations, implication dans le comité provisoire et implication bénévole à la coopérative.

Le développement d'une vision bien définie du projet et le fait que celle-ci soit partagée et soutenue par au moins quelques-unes des parties prenantes semblent être des facteurs qui facilitent le déroulement du processus, mais qui peuvent parfois représenter un défi à atteindre.

Facteurs facilitants et difficultés rencontrées dans le processus d'implantation d'une coopérative alimentaire dans les communautés à l'étude

En somme, les informateurs-clés rencontrés ont identifié plusieurs facteurs qui peuvent faciliter ou complexifier, selon le contexte, leur projet de mise en place d'une coopérative alimentaire. Le tableau 2 présente ces facteurs. Certains éléments, s'ils sont présents, peuvent aider à l'avancement du projet, qui est reconnu comme étant relativement complexe, long et coûteux. Une mobilisation citoyenne forte, une vision partagée par toutes les parties prenantes qui gravitent autour du projet, un porteur de projet et des membres du comité mobilisés et dotés d'un certain savoir expérientiel, ainsi qu'un soutien, notamment financier, représentent des facteurs clés de succès du projet.

Tableau 2 Résumé des éléments qui peuvent faciliter ou complexifier le projet

Éléments du processus	Exemples d'éléments favorables	Exemples d'éléments défavorables
Mobilisation citoyenne	Participation aux consultations, achats de parts sociales, encouragement, etc.	Certains groupes de la population peuvent être moins favorables au projet (p. ex. clivage dans la communauté, partisanerie, etc.).
Durée du projet	La reprise collective d'un commerce alimentaire qui ferme ses portes simplifie le processus et réduit les délais.	Les membres du comité ont un travail à temps plein ou ne peuvent pas investir beaucoup de temps dans le projet.
Aspects financiers	Le soutien de la municipalité : congé de taxes, don d'un terrain, prêt d'un local, etc.	La faible densité de la population et le bassin de desserte limité.
Membres du comité provisoire	Le porteur de projet possède un bon leadership.	Le manque de savoir expérientiel et théorique sur l'implantation d'un commerce.
Parties prenantes	Plusieurs organismes soutiennent le comité provisoire et s'impliquent dans le processus d'implantation de la COOP.	Les comités provisoires sont peu ou pas informés du soutien et des ressources disponibles.
Chargé de projet	La personne responsable du projet est expérimentée dans l'implantation de coopératives.	Une personne ayant les qualifications requises peut être difficile à recruter.

Le TIESS et son rapport *Entreprendre collectivement en alimentation au Québec*

L'organisme québécois Territoires innovants en économie sociale et solidaire s'est intéressé aux entreprises collectives du domaine agroalimentaire (organismes à but non lucratif, coopératives et mutuelles) et à leurs enjeux de pérennité, aux facteurs de succès et aux pistes de réussite (TIESS, 2022). Tout comme ceux d'EffICAS, leurs travaux ont permis d'observer que l'entreprise collective vise à répondre à des besoins collectifs. Ils ont également noté l'importance de la complémentarité des expertises des personnes formant le comité, de s'entourer de partenaires expérimentés, des qualités de leadership des porteurs de projets ainsi que d'une bonne gestion financière. L'importance de la gouvernance démocratique pour assurer la mission initiale et la nécessité d'offrir des produits ou services à valeur ajoutée répondant aux besoins de la clientèle sont également ressorties pour assurer la pérennité des entreprises collectives.

PISTES POUR SOUTENIR L'IMPLANTATION DE COOPS ALIMENTAIRES

En plus des éléments facilitants, deux pistes d'actions sont ressorties lors des entretiens pour soutenir les comités provisoires et accélérer le processus d'implantation des COOPS.

1. Embauche d'un chargé de projet

Selon les informateurs-clés, un chargé de projet, expérimenté et attiré à chacun des projets de COOP serait utile pour aider à la planification du projet, en suivre l'avancement, structurer le processus ainsi qu'apporter du soutien et une expertise. Le processus pourrait ainsi être facilité et accéléré, surtout dans le cas d'un manque d'expérience des membres du comité. Certains informateurs-clés ont suggéré que ce service soit offert gratuitement dans le cadre d'un programme gouvernemental.

« Donc, ce que j'imagine, c'est que lorsqu'on veut démarrer une coopérative, un comité de promoteur est mis en relation avec un lanceur, comme ça qui, lui, connaît parfaitement toutes les étapes, parce qu'il l'a fait à maintes reprises, il connaît les contacts, il connaît les étapes, il connaît les sources de financement. À ce moment-là on pourrait raccourcir de 30 à 50 % la durée de mise en place d'une coopérative. » – Alain

2. Subvention de démarrage

Aussi, à la lumière des propos des informateurs-clés, il semblerait qu'une subvention de démarrage de quelques milliers de dollars, offerte à tous les comités désirant amorcer un projet de coopérative, serait utile afin de couvrir les premières dépenses liées au projet. Ces dépenses sont actuellement payées par les bénévoles eux-mêmes (p. ex. encre et papeterie pour l'impression de documents, sondage à la population, etc.).

EN RÉSUMÉ

- L'implantation de COOPs alimentaire dans les communautés à l'étude vise à améliorer l'accès physique aux aliments, à contribuer à la revitalisation de cette dernière et à offrir d'autres services de proximité.
- Malgré le fait que les informateurs-clés n'ont pas abordé le sujet de l'accès aux aliments de haute valeur nutritive, on peut avancer l'hypothèse que si la coopérative offre des aliments nutritifs, son implantation améliorera nécessairement l'accès physique aux aliments de haute valeur nutritive.
- Une bonne mobilisation citoyenne, une vision partagée, un porteur de projet et un comité mobilisé et doté d'un certain savoir expérientiel, ainsi qu'un soutien financier sont des facteurs favorisant le développement de coopératives selon les informateurs-clés.
- Le financement et l'assignation d'un chargé de projet pourraient faciliter et raccourcir le processus, en palliant entre autres les difficultés laissées par l'absence de certains facteurs facilitants. Une subvention en début de projet pourrait également soutenir le démarrage.

RÉFÉRENCES

- Bergeron, A., Dubé, M., Durette, G., Paquette, M.-C., & Robitaille, É. (2022). *Évaluation de l'implantation de coopératives alimentaires en milieu rural, Étude EffICAS : Portrait initial des communautés*. (publication 3233) Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.gc.ca/publications/3233>
- CDRQ. (2021). *Présentation : Se lancer en affaire avec une coopérative*.
- FAO. (2009). *Committee on world food security, Thirty-fifth Session, Rome, 14, 15 and 17 October 2009, reform of the committee on world food security final version*. https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs0910/ReformDoc/CFS_2009_2_Rev_2_E_K7197.pdf
- FCAQ. (2021). *Démarrer une coop*. FCAQ. <https://fcaq.coop/demarrage/>
- Giskes, K., van Lenthe, F., Avendano-Pabon, M., & Brug, J. (2011). A systematic review of environmental factors and obesogenic dietary intakes among adults: Are we getting closer to understanding obesogenic environments? *Obesity Reviews: An Official Journal of the International Association for the Study of Obesity*, 12(5), e95-e106. <https://doi.org/10.1111/j.1467-789X.2010.00769.x>
- MSSS. (2017). *Le soutien à l'action intersectorielle favorable à la santé : Stratégie ministérielle*. <http://collections.banq.gc.ca/ark:/52327/2876962>
- Raine, K. D. (2005). Determinants of healthy eating in Canada: An overview and synthesis. *Canadian Journal of Public Health = Revue canadienne de santé publique*, 96 Suppl. 3, S8-14, S8-15.
- Robitaille, É., & Bergeron, P. (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : Analyse de situation et perspectives d'interventions*. <https://www.inspq.gc.ca/es/node/3932>
- Story, M., Kaphingst, K. M., Robinson-O'Brien, R., & Glanz, K. (2008). Creating healthy food and eating environments: Policy and environmental approaches. *Annual Review of Public Health*, 29, 253-272. <https://doi.org/10.1146/annurev.publhealth.29.020907.090926>
- TISS. (2022). *Entreprendre collectivement en alimentation au Québec Enjeux de pérennité, facteurs de succès et pistes pour réussir*. https://tiess.ca/wp-content/uploads/2022/03/Ent_coll_alim-Rapport.pdf
- WHO. (2002). *Diet, nutrition and the prevention of chronic diseases: Report of a joint WHO/FAO expert consultation*, Geneva, 28 January – 1 February 2002. <https://www.who.int/publications-detail-redirect/924120916X>

Le processus d'implantation d'une coopérative alimentaire : une intervention prometteuse pour améliorer l'accès physique aux aliments

AUTEURES

Gabrielle Durette, Dt. P. M. Sc., conseillère scientifique
Amélie Bergeron, Dt. P. M. Sc., conseillère scientifique

COLLABORATEURS

Marie-Claude Paquette, Ph. D., Dt. P. M. Sc.,
conseillère scientifique spécialisée

Éric Robitaille, Ph.D., conseiller scientifique spécialisé
Direction Développement des individus et
des communautés

SOUS LA COORDINATION DE

Caroline Delisle, M.A. CCPE, CRHA, cheffe d'unité
Direction Développement des individus et
des communautés

MISE EN PAGE

Marie-Cloé Lépine, agente administrative

RÉVISEUSES

Caroline Benoit, Dt. P., agente de planification,
de programmation et de recherche
Direction de santé publique du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Christine Laliberté, Dt. P., agente de planification,
de programmation et de recherche
Direction de santé publique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Les réviseuses ont été conviées à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

REMERCIEMENTS

L'équipe de recherche tient à remercier les nombreux partenaires et collaborateurs au projet de recherche, ainsi que les informateurs-clés ayant accordé un entretien. Sans eux, ce projet de recherche n'aurait pas pu avoir lieu.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1925-5748 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2022)

N° de publication : 3259